

PROCEDURE RECOURS STAGIAIRES

Le **SNETAA-FO** vous accompagne et vous conseille, n'hésitez pas à le tenir informé de vos démarches pour un suivi personnalisé sur la boîte mail : snetamut@gmail.com

Traitement des demandes de révisions d'affectation

Les opérations d'affectation des stagiaires permettent aux lauréats de connaître leur académie d'affectation le plus rapidement possible, et aux services académiques de préparer la rentrée scolaire dans les meilleures conditions. Pour ces raisons, l'attention des lauréats est appelée sur le fait que toute demande de révision d'affectation ne pourra être accordée qu'à titre **exceptionnel**.

Ainsi, seules les situations des premiers non-entrants justifiant de situations familiales graves ou de handicap seront examinées en fonction des besoins en académie. De plus, la procédure de révision d'affectation ne peut concerner des demandes de report de stage postérieures à la fermeture de Sial et/ou à la publication des résultats d'affectation.

Ces demandes devront être transmises **exclusivement par courrier, au plus tard le 12 août 2016** cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

DGRH
Bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré (DGRH/B2-2)
72 rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Pour toute correspondance :

- mentionner: « révision d'affectation » et préciser la discipline ;
- joindre: une copie de la fiche de synthèse de saisie des vœux sur Sial.

Les demandes déposées au-delà de cette date et/ou par courriel ne seront pas traitées.

Il est précisé qu'il ne sera pas donné suite aux demandes de révision liées à l'absence de transmission des pièces justificatives. **C'est pourquoi, il est demandé aux lauréats de porter une attention toute particulière à l'annexe F de la présente note de service portant sur les pièces justificatives et leur mode de transmission.** En effet, certaines pièces devaient être déposées impérativement au sein de l'application Sial dédiée à la saisie des vœux et d'autres devaient être transmises soit à la DGRH soit au rectorat d'affectation de stage.

Rappelons qu'une cellule d'aide et de conseil personnalisé sera ouverte au ministère au **01 55 55 54 54**, tous les jours ouvrables, de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, **afin de permettre aux lauréats d'obtenir toutes les informations utiles quant à l'affectation obtenue.** Les lauréats pourront ainsi avoir connaissance de la barre d'entrée et de leur rang de classement par rapport au dernier entrant dans l'académie souhaitée par exemple. **Cette cellule sera ouverte du 11 juillet au 29 juillet 2016 selon les horaires précités.**

Pour tous les aspects réglementaires, se reporter à la NS sortie au

Bulletin Officiel N°15 - du 14 avril 2016

Rappels : Pièces justificatives à fournir au rectorat d'arrivée

Pour la situation familiale, selon les cas : copie du livret de famille, attestation de PACS antérieur au 30/06/2016, attestation de grossesse ou reconnaissance anticipée de naissance, attestation professionnelle du conjoint et attestation de domicile / ou attestation de justice donnant la garde alternée ou unique des enfants.

En cas de situation de handicap de l'intéressé uniquement : attestation de RQTH.